



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-05-23/5

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-TROIS MAI, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARLENCAS-ET-LEVAS, DÛMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME TOLUAFE SYLVIE, MAIRE.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Délibération de modification des horaires de Bastien Hernandez, agent technique. Date de convocation du conseil municipal : 17/05/2022

PRÉSENTS :
MMES. TOLUAFE Sylvie, Maire - RADURIAU Linda, 3ème Adjointe - ARNAUD Émilie
MMS. POUJOL Cédric, 1^{er} Adjoint - BOUCHET Joël

ABSENTS EXCUSÉS :
M. ALZIEU Marc, 2^{ème} Adjoint, a donné procuration à Mme ARNAUD Emilie - M. FIGAROL Gérard a donné procuration à Mme RADURIAU Linda - M. GIMENO Michel a donné procuration à Mr POUJOL Cedric

ABSENT NON EXCUSÉ : MITTENAERE Johnny

Secrétaire de séance : Mr Joël Bouchet
Rapporteur : Madame Toluafe Sylvie, Maire

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'étant donné la chaleur de ce mois de mai, il est nécessaire de modifier les horaires de travail de Mr Hernandez Bastien qui travaille à temps partiel (soit 28 heures par semaine).

Considérant les nécessités de service et après avoir consulté l'agent concerné, d'un commun accord, il a été souhaité la modification de ses horaires de travail.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité, à la modification des horaires de travail de cet agent. Les nouveaux horaires de Mr Hernandez Bastien seront donc :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h à 12h et de 13h à 15h.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Madame TOLUAFE Sylvie
Maire